
**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2020**

Le Conseil se réunit sur convocation du 17 Juin 2020 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (19 présents).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 02 Juin 2020.

~~~~~

### **VOTE DES TAXES LOCALES 2020**

#### **Impôts locaux**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les taux des impôts locaux doivent être fixés pour l'année 2020.

Il leur propose de ne pas augmenter les impôts et de maintenir les taux 2019.

Les taux 2020 seront donc les suivants :

- \* Taxe foncière bâtie = **19.31 %**
- \* Taxe foncière non bâtie = **84.06 %**

*Adopté à l'unanimité*

#### **Taxe d'Aménagement**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) vient d'entrer en vigueur le 25/10/2019 en lieu et place du PLU de 2014 de la Commune.

Ce nouveau document définit des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation Habitat dont

- M1 : OAP nouveau quartier « Derrière chez Borrel »
- M5 : OAP quartier greffé « St Offenge Dessus »

Il propose, en conformité avec la législation, d'instaurer un taux majoré de 10 % de taxe d'aménagement en lieu et place du taux actuel de 5 % sur ces deux OAP. Cette majoration se justifie par la participation des aménageurs au coût des travaux routiers et pour les équipements publics rendus nécessaires par l'augmentation de la population ainsi que du trafic routier et par la gestion des eaux pluviales en aval.

Pour toutes les autres OAP, le taux de 5 % actuel reste en vigueur.

*Adopté à l'unanimité*

## **PARTICIPATIONS ET ADHESIONS 2020**

Un budget total de 11.000 € est voté pour les organismes de regroupement auxquels la Commune adhère dont :

|                                               |            |
|-----------------------------------------------|------------|
| - Relais assistants maternels                 | 1.307,15 € |
| - Association de Communes Enfance et Jeunesse | 8.693,00 € |
| - SDES                                        | 50,00 €    |

*Adopté à l'unanimité*

Une somme de 4.500 € est votée pour les diverses adhésions et cotisations dont :

|                                                          |            |
|----------------------------------------------------------|------------|
| - AGATE                                                  | 377,48 €   |
| - ANEM                                                   | 244,18 €   |
| - Association des Maires de France                       | 180,00 €   |
| - Association des Maires Ruraux de Savoie                | 95,00 €    |
| - Association des Maires de l'Arrondissement de Chambéry | 190,00 €   |
| - CAUE                                                   | 80,00 €    |
| - Communes forestières                                   | 165,00 €   |
| - France Bois Forêt                                      | 100,00 €   |
| - PNR                                                    | 2.338,00 € |

*Adopté à l'unanimité*

## **SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS**

Un budget total de 3.615 € est attribué aux associations et réparti comme suit :

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| - ATELIER DES ARTS        | 1.415,00 € |
| - CLUB DE FOOT DU MONTCEL | 800,00 €   |
| - LES PAPILLONS BLANCS    | 200,00 €   |
| - AMILAC                  | 400,00 €   |
| - ACAPIGA                 | 200,00 €   |
| - MISSION LOCALE JEUNES   | 200,00 €   |
| - COMITE DES FETES        | 200,00 €   |
| - COUP DE THEATRE         | 200,00 €   |

*Adopté par 18 voix pour et 1 opposition*

## TARIFS CANTINE – GARDERIE 2020 / 2021

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de fixer les tarifs de la cantine et de la garderie, pour l'année scolaire 2020/2021, avec création d'un 7<sup>ème</sup> tarif pour le quotient familial, comme suit :

| <u>Tarifs</u>                     | <u>Cantine</u>  | <u>Garderie</u>      |
|-----------------------------------|-----------------|----------------------|
| - Tarif 1 : QF inférieur à 544 €  | 4,10 € le repas | 1,24 € la demi-heure |
| - Tarif 2 : QF de 545 € à 762 €   | 4,40 € le repas | 1,39 € la demi-heure |
| - Tarif 3 : QF de 763 € à 1000 €  | 4,75 € le repas | 1,55 € la demi-heure |
| - Tarif 4 : QF de 1001 € à 1200 € | 5,15 € le repas | 1,68 € la demi-heure |
| - Tarif 5 : QF de 1201 € à 1500 € | 5,50 € le repas | 1,82 € la demi-heure |
| - Tarif 6 : QF de 1501 € à 2000 € | 5,90 € le repas | 1,93 € la demi-heure |
| - Tarif 7 : QF supérieur à 2000 € | 6,25 € le repas | 2,00 € la demi-heure |

*Adopté à l'unanimité*

## INDEMNITES DES ELUS

### Indemnité du Maire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et adjoints et des articles L.2123-20 à L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant alloué au Maire d'une commune de 1.000 à 3.499 habitants est de 51,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Maire demande que ce montant de 51,60 % soit ramené à 33 % pour permettre des économies budgétaires.

Cette indemnité sera inscrite chaque année au budget primitif et versée chaque trimestre à compter de la date d'installation du Conseil Municipal.

*Adopté à l'unanimité*

### Indemnité des Adjoints

Le montant maximum alloué aux Adjoints d'une commune de 1.000 à 3.499 habitants est de 19,80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il propose d'attribuer les indemnités de fonctions aux 5 Adjoints, ainsi qu'à un Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme, de la façon suivante :

- les Adjoints : **9 %** de l'indice brut terminal
- le Conseiller Municipal délégué : **6 %** de l'indice brut terminal

*Adopté par 18 voix pour et 1 opposition*

## AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le déficit d'investissement de 696.380,77 € sera affecté au compte 001 (dépenses d'investissement). L'excédent de fonctionnement de 1.158.294,53 € sera affecté au compte 002 (recettes de fonctionnement) pour 734.777,05 € et au compte 1068 (recettes d'investissement) pour 696.380,77 €.

*Adopté à l'unanimité*

## **REMBOURSEMENT ANTICIPE PRET**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser par anticipation un emprunt souscrit en 2013 auprès de la Banque Postale pour un montant de 190.000 €.

Le capital restant dû, est de 117.255,99 € avant l'échéance du 01/09/2020.

*Adopté à l'unanimité*

## **VOTE DU BUDGET 2020**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à

2.299.843 € pour la section d'Investissement

1.594.756 € pour la section de Fonctionnement

Les principales dépenses d'investissement prévues, d'un montant supérieur à 1.160.000 €, sont :

- Fin de la rénovation de la salle des fêtes
- Création d'une zone 30 devant la Mairie
- Réfection de la Route des Huguets
- Provision pour restauration des fresques de l'Eglise St Pierre
- Accessibilité ancienne Mairie et Eglise de la Nativité
- Rénovation face Sud de l'école primaire
- Achat terrain
- Amélioration de la desserte forestière
- Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du hangar communal
- Fin de paiement de la construction de la Mairie
- Matériel informatique à l'école
- Rénovation de l'appartement F2 Chemin de l'Ecole
- Garage et reprise du mur de la Cure
- Signalisation
- Eaux de ruissellement
- Défense incendie
- Suite de l'installation du parc de jeux école maternelle

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Extension et mise aux normes de la salle des fêtes**

Les travaux ont pris du retard en raison du confinement ; ils devraient se terminer en Septembre.

## **INFORMATIONS SECRETARIAT**

### **Recensement citoyen**

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Avril – Mai - Juin 2004 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

**Fait à Saint-Offenge,  
le 25 Juin 2020**

**Bernard GELLOZ,  
Maire**

